

Yverdon-les-Bains, le 2 novembre 2023

## **Restauration du Château d'Yverdon-les-Bains : demande d'un crédit d'investissement pour des travaux sur la Tour des Gardes**

**Afin de poursuivre la mise en valeur du patrimoine exceptionnel que constitue le Château, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a demandé un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- au Conseil communal en vue de la réalisation de travaux de restauration sur la Tour des Gardes. Les options retenues par un groupe de travail pour l'installation du chantier prennent en compte les prochaines étapes de réfection sur la façade Est du Château ainsi que sur la tour du Donjon. Elles comprennent l'abattage de quatre platanes malades qui seront remplacés par une nouvelle arborisation au terme des travaux, qui impacteront également la circulation dans cette zone de février à novembre 2024.**

D'importance nationale, le Château d'Yverdon-les-Bains, qui date de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, participe au rayonnement de la ville tant sur le plan culturel que touristique. C'est pourquoi sa restauration fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la Municipalité et de l'Association pour la restauration du Château d'Yverdon-les-Bains (ARCHY) depuis de nombreuses années. Succédant à des travaux déjà réalisés sur la Tour des Juifs et la Tour de la Place, la prochaine étape de restauration concerne la Tour des Gardes qui donne sur la Rue de la Plaine. Les travaux comprennent principalement la réfection de la façade, de la toiture, ainsi que la consolidation statique de la tour. Inventoriés dans un rapport de projet du bureau graf + rouault architectes, ils visent à remédier à des risques sécuritaires (chutes de tuiles, de neige et de glace) et à des problèmes de statique du bâtiment (tassement différentiel en fonction de la nature du sous-sol), ainsi qu'à assurer l'entretien et la conservation de ce joyau du patrimoine bâti. Toutes les propositions contenues dans le préavis ont fait l'objet d'une coordination avec l'ARCHY, qui assume financièrement une part importante des travaux.

En raison de son emplacement géographique, situé entre une rue et un canal, la zone n'offre qu'un espace restreint pour pouvoir installer des échafaudages. Afin de limiter les impacts techniques et financiers, un groupe de travail a été chargé de définir la meilleure option d'installation du chantier, qui puisse être également maintenue pour les étapes suivantes de réfection de la façade Est et de la Tour du Donjon. A cette fin, les quatre platanes de l'esplanade Est, souffrant par ailleurs de Massaria, seront abattus pour laisser place aux travaux dès février 2024, avant d'être remplacés par un projet d'arborisation et d'aménagements extérieurs au terme de l'étape de la Tour du Donjon en novembre 2026.

La Municipalité a décidé d'opter pour la solution consistant à fermer le Goulet du Casino (entre la Maison d'Ailleurs et le Restaurant du Château) à la circulation individuelle motorisée (voitures et motos) durant le temps des travaux, ce qui facilitera le déploiement du chantier ainsi que sa sécurisation. Les piéton-nes, cycles, transports publics et véhicules d'urgence pourront quant à eux continuer à y circuler dans les deux sens ainsi qu'emprunter le pont de la Plaine.

Au coût des travaux, fixé sur la base d'un appel d'offres, s'ajoute le montant réservé à titre de pourcent culturel, selon le règlement sur l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux de 2018 (1% du coût des travaux), ainsi qu'une réserve de 10% pour couvrir des incertitudes inhérentes à ce type de rénovation sur des bâtiments historiques. Le crédit demandé par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains à son Conseil communal pour la restauration de la Tour des Gardes s'élève ainsi à CHF 1'150'000.-, dont environ la moitié est prise en charge par l'ARCHY.

Cette réfection permettra le maintien de ce monument phare de la ville, lequel accueille plusieurs entités culturelles d'importance, tels le Musée Suisse de la mode, le Musée d'Yverdon et région, le théâtre de l'Echandole, ainsi que le Centre de Documentation et Recherche Pestalozzi.

- Préavis [PR23.26PR](#) du 12 octobre 2023